

ERRATUM

TROILUS GOLD CORP.

ASSEMBLÉE ANNUELLE ET EXTRAORDINAIRE DES ACTIONNAIRES

CIRCULAIRE D'INFORMATION DE LA DIRECTION

Veillez prendre note que la circulaire d'information de la direction datée du 22 octobre 2025 (la « **circulaire** »), qui est comprise dans les documents préparés dans le cadre de l'assemblée annuelle et extraordinaire (l'« **assemblée** ») des actionnaires de Troilus Gold Corp. (la « **Société** »), omet par erreur une entité détenant au moins dix pour cent (10 %) des actions ordinaires émises et en circulation de la Société (les « **actions ordinaires** ») à la page 6, à la rubrique « **Titres avec droit de vote et principaux porteurs de ces titres** ». Les lecteurs doivent savoir, et la circulaire est, par les présentes, modifiée en conséquence, qu'au 17 octobre 2025 (soit la date de clôture des registres pour l'assemblée), à la connaissance des administrateurs et des dirigeants de la Société, aucune personne physique ou morale n'exerçait un droit de propriété véritable, un contrôle ou une emprise, directement ou indirectement, sur un nombre de titres conférant au moins 10 % des droits de vote rattachés aux actions ordinaires, à l'exception de fonds gérés par Equinox Partners Investment Management, LLC, qui à la date de clôture des registres indiquée, exerçaient un contrôle ou une emprise sur 68 006 356 actions ordinaires, ce qui représente 16,95 % des droits de vote rattachés aux actions ordinaires. Equinox Partners Investment Management, LLC détenait également, à la date de clôture des registres, une tranche supplémentaire de 6 850 000 bons de souscription de la Société, ce qui porte sa participation totale à 18,3 % des actions ordinaires, compte tenu d'une dilution partielle.

FAIT à Toronto, en Ontario, le 7 novembre 2025.